

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA10-(C-4.1)-004

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

À la séance ordinaire du 6 avril 2010, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation de panneaux de stationnement réservé aux fins de débarcadère, face au 12000, 41^e Avenue, de façon à délimiter une zone d'environ 12 mètres;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Suzanne Décarie
Mairesse d'arrondissement par intérim

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Adoption à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2010.
Entrée en vigueur le 13 avril 2010.
